

L'armée israélienne a ordonné mardi aux habitants de l'implantation d'Amona, d'évacuer l'implantation sous les prochaines 48 heures, une décision qui vient conclure une saga juridique qui dure depuis deux ans.

En décembre dernier, la Cour suprême avait annoncé, à la demande de l'Etat, un report de 45 jours supplémentaires de la date butoir qu'elle avait fixée au 25 décembre pour l'évacuation de l'implantation.

Les préparatifs se sont accélérés et la démolition d'Amona, bouclée par des milliers de membres des forces israéliennes depuis mardi, ne paraît plus qu'une affaire de jours, sinon d'heures. Les 200 à 300 habitants refusent de partir.

Le bon déroulement de l'évacuation devrait toutefois dépendre d'une nouvelle décision de la Cour suprême qui doit statuer dans la matinée sur une requête déposée par les Palestiniens, et qui viendrait, si elle est acceptée, compromettre l'accord conclu entre le gouvernement et les résidents de l'avant-poste.

En effet, le plan en question prévoit de déplacer les habitants d'Amona vers des parcelles adjacentes, tout en permettant à l'implantation de "rester au sommet de la colline". Cependant, ces dites "parcelles" ont également été revendiquées par les Palestiniens quelques jours après la conclusion de cet accord.